



DECISION

DESIGNATION D'UN HUISSIER DE JUSTICE

D 22.199

Le Maire de la Ville de ROYAN,

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,
- **Vu** l'arrêté ASG n°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,
- **CONSIDERANT** la défaillance de la Société AKTAS, attributaire du Lot n°11 « CARRELAGES - FAÏENCE » dans le cadre du marché de « REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN - BATIMENT INSCRIT », dans la réalisation des prestations s'y rapportant, constatée par un procès-verbal du 22 avril 2022 établi par Maître Bertrand BAILLY, Huissier de Justice,
- **CONSIDERANT** la mise en demeure de Monsieur le Maire de la Commune de ROYAN par courrier en date du 4 mai 2022 à l'encontre de la Société AKTAS lui demandant d'exécuter les travaux relatifs au Lot n°11 « CARRELAGES - FAÏENCE » dans le cadre du marché de « REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN - BATIMENT INSCRIT »,

DECIDE

- de désigner Maître Bertrand BAILLY, Huissier de Justice à ROYAN, à l'effet de défendre les intérêts de la Ville de ROYAN dans cette affaire en délivrant la mise en demeure de Monsieur le Maire de la Commune de ROYAN par courrier en date du 4 mai 2022 à l'encontre de la Société AKTAS lui demandant d'exécuter les travaux

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 mai 2022
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des Services
MARC BRET



Le Maire,
Patrick MARENGO



Fait à ROYAN, le 4 mai 2022

Le Maire,

Patrick MARENGO